



116 Ogima St
Kebaowek (Québec) J0Z 3R1

Mise en contexte : le 17 octobre 2025, une correspondance a été adressée à Énergie Renouvelable Onimiki à propos des alternatives possibles au projet proposé, notamment la faisabilité d'implanter une centrale hydroélectrique directement au barrage Laniel. Cette correspondance a été acheminée en réponse à cette lettre.

Kebaowek, 1^{er} avril 2026



Kuei, bonjour [REDACTED],

La présente faite suite à votre message acheminée le 17 octobre 2025 à Énergie Renouvelable Onimiki, à la direction générale de la MRC de Témiscamingue, et à M. Martin Lefebvre, qui a depuis été élu à la préfecture de la MRC de Témiscamingue.

Le projet Onimiki est toujours à l'étape de l'évaluation. Plusieurs réponses aux questions exprimées seront connues une fois les analyses environnementales réalisées et l'étude d'impact environnementale complétée.

Les effets de la redirection d'une partie des volumes d'eau vers un nouvel exutoire au lac Kipawa et du changement de la gestion des débits de la rivière Kipawa figurent parmi les éléments en cours d'évaluation par les experts mandatés par Énergie Renouvelable Onimiki. Davantage d'informations seront partagées avec le milieu lors des prochaines rencontres d'information et de consultation qui seront organisées ce printemps afin de répondre à ces préoccupations.

Le dépôt de l'étude d'impact environnementale est prévu plus tard en 2026.

Alternative au projet

Suite aux commentaires reçus lors des rencontres d'information et de consultation et suite à votre correspondance à propos des alternatives au projet Onimiki tel que proposé, les experts en hydraulique de la firme CIMA+ ont produit une analyse à propos de l'implantation d'une centrale au fil de l'eau au barrage Laniel.

Tout projet de centrale hydroélectrique doit être situé à l'extérieur des limites du Parc national d'Opémican en vertu de la Loi sur les parcs. Cela vient éliminer d'emblée plusieurs options qui pourraient être envisagées.

Il est premièrement important de comprendre que le projet Onimiki [Nord] est déjà une centrale au fil de l'eau, mais avec un système d'adduction plutôt qu'une centrale intégrée à un barrage. Puisqu'il n'est pas prévu de modifier les règles de gestion du lac Kipawa, la production dépendra directement des débits naturels entrant dans le lac Kipawa et non de la gestion d'un réservoir. De plus, il est important de préciser que la production d'énergie hydroélectrique repose sur deux critères : la hauteur de chute et le débit disponible.

La construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau directement à l'aval du barrage Laniel (avec système d'adduction) ou à même le barrage Laniel (système intégré), devrait être situé à l'extérieur des limites du Parc national Opémican. L'espace disponible est restreint.

À cet endroit, la hauteur de chute serait limitée à environ 6 mètres. Cette centrale pourrait possiblement avoir un débit d'équipement un peu plus élevé, mais la diminution de la chute de 93 % ne permettrait pas une puissance installée supérieure à 6 MW. Une telle hauteur de chute réduirait donc la puissance et la production hydroélectrique de plus de 90 %, même en utilisant un débit d'équipement légèrement plus élevé. Il s'agirait d'une puissance similaire à la centrale Onimiki Sud, dont l'abandon a été annoncé en janvier 2026 en raison de sa non-rentabilité.

À titre comparatif, le projet Onimiki actuellement proposé aurait une hauteur de chute de 89 mètres entre le lac Kipawa et la centrale projetée et utiliserait une partie du débit naturel du lac Kipawa, ce qui permettrait d'atteindre une puissance installée évaluée entre 60 et 70 MW.

En conclusion, le site du barrage Laniel n'offre pas une capacité de production hydroélectrique intéressante en raison de sa faible hauteur de chute et des contraintes liées à son implantation. L'option ne serait donc pas économiquement viable.

En espérant que cela réponde à vos questions.



David McLaren, président
Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C.

CC : Martin Lefebvre, préfet de la MRC de Témiscamingue

Lyne Gironne, directrice générale, MRC de Témiscamingue

Direction générale de Laniel

Marc Girard, président, Comité municipal de Laniel

Association des propriétaires fonciers de Laniel

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]